



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 07 JUIL. 2021  
et publié le : 08 JUIL. 2021 est exécutoire.

Séance du mercredi 30 juin 2021

Question n° 18

Centre balnéoludique –Balnéor

**Signature d'une convention de partenariat avec la SAS SIRCE ENERGIE pour des travaux de renouvellement d'isolation des réseaux dans le cadre des Certificats d'économies d'énergie**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi trente juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
<b>ORCENAI</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHER-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE Absente Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Marie BLASQUEZ
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Claude AUBAILLY	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 31  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Jennifer TIXIER

Date de la convocation : 23 juin 2021  
Date de l'affichage : 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20210630-20200630Quest18-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 30 juin 2021

**Question n° 18**

**Centre balnéoludique –Balnéor**

**Signature d'une convention de partenariat avec la SAS SIRCE ENERGIE  
pour des travaux de renouvellement d'isolation des réseaux  
dans le cadre des Certificats d'économies d'énergie**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition du Centre balnéoludique – Balnéor à Cœur de France ;

Vu le projet de convention de partenariat proposée par la SAS SIRCE ENERGIE représentée par M. Antoine MALOCHET (*jointe à la synthèse*);

Considérant l'article 16 du contrat de concession de service public pour la gestion du Centre Balnéoludique - Balnéor qui engage Cœur de France en qualité de concédant à faire effectuer à ses frais tous les travaux de gros entretien et de réparation du bien ;

Il convient de faire réaliser les travaux de calorifugeage par l'isolation des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage dans le cadre des certificats d'économies d'énergie.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**autorise Monsieur le Président à signer la convention (*ci-jointe*) ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

-----  
Le Président

  
Daniel BÔNE

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20210630-20200630Quest18-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021

## ENTRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE

Adresse 1 RUE PHILIBERT AUDEBRAND

**18200 SAINT AMAND MONTROND.**

Sous le numéro 200 036 135 000 73

Représenté par Monsieur / Madame .....  
agissant en sa qualité de ..... Dûment habilité aux fins des  
présentes,

Ci-après dénommée « Le Bénéficiaire » d'une part,

## ET

**SAS SIRCE** au capital de 10 000€, représentée par Monsieur Antoine MALOCHET ,  
agissant en sa qualité de DIRECTEUR GENERAL , ayant son siège social au **9127 RUE  
MOLIERE**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **BOURGES**  
sous le numéro **848 388 161 000 12.**

Ci-après dénommée « Le Prestataire » d'autre part,

## I.OBJET

**SAS SIRCE ENERGIE** est une société qui exerce son activité dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie à travers le financement et la prise en charge de la totalité des coûts liés aux travaux d'isolation par calorifuge des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage, isolation de comble perdu, isolation de plancher des bâtiments TERTIAIRES et RESIDENTIELS.

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités dans lesquels **SAS SIRCE ENERGIE** va offrir la mise en place d'isolation en contrepartie de la valorisation de certificats d'économies d'énergie.

## II.OPERATIONS STANDARDISEES VALORISEES

La société **SAS SIRCE ENERGIE** s'engage à financer, dans le cadre des opérations standardisées les opérations suivantes :

:

- Résidentiel : BAR-EN-101 (Isolation de combles), BAR-EN-103 (Isolation de planchers), BAR-TH-160 (Isolation des réseaux d'eau chaude et de chauffage)
- Tertiaire : BAT-EN-101 (Isolation de combles), BAT-EN-103 (Isolation de planchers), BAT-TH-146 (Isolation des réseaux d'eau chaude et de chauffage)

L'isolation du réseau d'eau chaude et de chauffage sera mise en place sur tout le réseau hydraulique situé hors du volume de chauffe et l'isolant appliqué sera de classe supérieur ou égal à 4 selon la norme NF EN 12 828+A1;2014.

Tous les travaux d'isolation par calorifugeage font l'objet d'un contrôle de conformité qui sera réalisé par un organisme COFRAC.

L'isolation des combles perdus ainsi que des planchers en sous dalles, sera réalisé suivant les conditions de délivrance des certificats d'économie d'énergie.

### **III.ENGAGEMENT ET CONFIDENTIALITE**

La société **SAS SIRCE ENERGIE** s'engage à financer et prendre en charge la totalité des coûts liés aux travaux d'isolation. La société **SAS SIRCE ENERGIE** prend également à sa charge la visite de fin de chantier qui sera réalisé par un organisme d'accrédité. Ce contrôle est obligatoire pour la délivrance des CEE.

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE France** s'engage par ailleurs à transmettre à la société **SAS SIRCE** la totalité des pièces nécessaires à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour cette opération dans un délais de 7 jours après que le prestataire en ait fait la demande.

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE France** et la société **SAS SIRCE** conviennent du caractère confidentiel de la présente convention et, ce, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de la présente convention.

### **IV.DUREE**

La présente convention est établie pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature. Elle sera reconductible par tacite reconduction.

Elle ne pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, qu'en respectant un préavis de trois (3) mois en cas de modification des fiches d'opérations standardisées ou en cas de modification du dispositif légal et réglementaire des CEE.

### **V.LITIGES**

La présente convention de partenariat est soumise au droit français, et tout contentieux sera du ressort du Tribunal administratif de BOURGES.

Fait à BOURGES en deux exemplaires (2) originaux

Le ..../...../.....  
« Bon pour accord »

Société **SAS SIRCE ENERGIE**  
Représenté par **Antoine MALOCHET D.G**

Cachet et signature obligatoire

Cachet et signature obligatoire

9127 Rue Molière - Zone Industrielle des Distracts  
18390 SAINT GERMAIN DU PUY  
SAS au capital de 10000 €  
RCS : 848 388 161 Bourges

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20210630-20200630Quest18-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021

<b>Destinataire :</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR DE France	<b>N° SIRET :</b>	20003613500073
<b>Adresse :</b>	1 RUE PHILIBERT AUDEBRAND - 18200 SAINT AMAND MONTROND		
<b>Devis n°</b>	20211869	<b>du</b>	21/05/2021
		<b>N° de dossier :</b>	CALO-032

<b>Type de travaux :</b>	Travaux de réfection du calorifuge sur le réseau de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que bouclage avec mise en place d'une isolation de <b>Marque ISOVER</b> sur un reseau existant de chauffage ou d'ECS. Isolation de classe 4 selon la norme <b>NF EN 12828+A1:2014</b>
--------------------------	--

<b>Adresse des travaux :</b>	BALNEOR - CENTRE AQUALUDIQUE - 300 RUE DE CANNETILLE - 18200 SAINT AMAND MONTROND
------------------------------	---

Désignation	Quantité	Unité	P. U. H.T.	Total
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 018 épaisseur 20mm. Ref 20x018x1200	115	MI	6,41 €	737,15 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 022 épaisseur 20mm. Ref 20x022x1200	90	MI	6,85 €	616,50 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 028 épaisseur 30mm. Ref 30x028x1200	0	MI	7,51 €	0,00 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 035 épaisseur 30mm. Ref 30x035x1200	103	MI	9,04 €	931,12 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 042 épaisseur 40mm. Ref 40x042x1200	39	MI	10,47 €	408,33 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 048 épaisseur 40mm. Ref 40x048x1200	54	MI	11,19 €	604,26 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 060 épaisseur 40mm. Ref 40x060x1200	15	MI	11,70 €	175,50 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 070 épaisseur 50mm. Ref 50x070x1200	28	MI	15,65 €	438,20 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 076 épaisseur 50mm. Ref 50x076x1200	5	MI	16,54 €	82,70 €
COQUILLE Uprotect Pipe Section ALU 2 Diamètre 114 épaisseur 50mm. Ref 50x114x1200	63	MI	17,01 €	1 071,63 €
<b>TOTAL A ISOLER</b> Hors Volume Chauffé. Dépose ancien isolant de classe 2 ou inférieur	<b>512</b>	<b>MI</b>		
Contrôle organisme COFRAC fin de chantier	1	1	600,13 €	600,13 €

Bon pour accord le :

Nom et fonction du signataire :

Cachet et signature

<b>Total H.T.</b>	5 665,52 €
<b>TVA 20%</b>	1 133,10 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>6 798,62 €</b>

<b>Prime CEE</b>	<b>6 798,62 €</b>
<b>Net à payer</b>	<b>0,00 €</b>

Les travaux ou prestations objet du présent document donneront lieu à une contribution financière de TOTAL Direct Energie dans le cadre de son rôle incitatif, directement ou via son (ses) mandataire(s), sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à TOTAL Direct Energie les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, et sous réserve de la validation de l'éligibilité du dossier par TOTAL Direct Energie, puis par l'autorité administrative compétente. Cette offre comprend la prime versée par TOTAL Direct Energie ou son mandataire au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie d'un montant de: 6 798,62 €

Le client accepte que SIRCE mandataire de VERTIGO collecte et traite ses données à caractère personnel pour les besoins du dépôt d'un dossier CEE sur le registre EMMY conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et qu'il communique ces données à TOTAL Direct Energie, à des fins de contrôle de la conformité des opérations réalisées chez le client. TOTAL Direct Energie s'engage à respecter la réglementation française et européenne relative à la protection des données à caractère personnel.